

Vécu de l'enfant et ruptures familiales.

Aldo Naouri

Conférence donnée à Échirolles le 12 mai 2002

Je remercie la ville d'Echirolles et les organisateurs de ces journées de m'avoir invité et de me donner ainsi l'occasion d'exposer mon point de vue sur ce qui advient depuis quelques années déjà à la cellule familiale et dont chacun, ici, semble convenir du caractère préoccupant.

Je commencerai néanmoins par une remarque de principe à laquelle je tiens même si elle peut paraître au premier abord tout à fait négligeable.

Je voudrais dire mon désaccord sur ce que pourrait laisser entendre une formule que j'ai relevée dans la lettre de présentation du projet qui nous réunit. Il est en effet écrit dans cette lettre, je cite: " De pratiques basées pendant longtemps en référence à UN modèle familial, ils (c-a-d les professionnels) doivent évoluer vers des réponses et des pratiques à adapter à DES modèles familiaux." Fin de citation.

Je prétends qu'on ne peut pas dire ou laisser dire ce genre de choses, qu'on doit se méfier des conséquences de certaines formulations et qu'on doit être rigoureux avec les mots autant qu'avec les concepts.

Il ne peut pas y avoir DES modèles familiaux nouveaux. Il peut éventuellement y avoir des CONFIGURATIONS familiales nouvelles. Ce n'est pas la même chose. Un modèle c'est, pour citer la définition du Robert, "ce qui sert ou doit servir d'objet d'imitation pour faire ou reproduire telle ou telle chose" (fin de citation). On me dira que les configurations en questions génèrent elles aussi, quelques fois et dans les meilleurs cas, leur reproduction. Et c'est de ce fait qu'elles interviendraient comme modèle. C'est déjà regrettable. Mais ce n'est pas non plus sous ce prétexte qu'on doit entériner le sens qu'elles revendiquent et encourager le prosélytisme auquel elles s'adonnent.

Car en guise de MODÈLE familial, il n'y a qu'UN MODÈLE, et un seul ! Il ne peut pas y en avoir plusieurs.

Ce modèle, c'est celui que connaît tout humain.

À savoir une origine double et sexuellement différenciée, seule capable de lui offrir l'accès à une structure psychique vivable.

Je veux bien concevoir que cette origine double et sexuellement différencié peut connaître quantité d'avatars, mais, jusqu'à plus ample informé, aucun ne prétend en nier la nécessité. Pensez à la frayeur dans laquelle nous met la perspective du clonage désormais à portée de notre main!

Ce modèle dans lequel chacun aura reconnu le modèle oedipien présente un l'inconvénient majeur que je suis prêt à reconnaître: il est contraignant. Mais ce n'est pas parce qu'on prétend vouloir lui échapper que pour autant on y parvient. Et ce n'est pas parce qu'on s'évertue à en dénoncer le poids et la rigueur qu'on a réussi ou qu'on réussira à proposer une solution de rechange aussi efficiente pour faire traverser la vie à un enfant. Tout montre, bien au contraire, que l'échappatoire qu'on a choisie revient à fuir une problématique en caressant l'illusion de pouvoir s'y soustraire. Et que tout, à chaque instant ne fait qu'y ramener. Sans compter que l'évitement obstiné, et les solutions farfelues auquel parfois cette échappatoire aboutit, produit toujours plus de dégâts encore que la problématique qu'elle se proposait de dénoncer et de contourner. Si le fait n'est pas toujours perceptible ou repérable dans la petite enfance, ou dans l'enfance tout court, il le devient singulièrement à l'âge adulte et encore plus au passage des générations qui aggravent toujours l'abord la résolution des problèmes laissés en suspens.

Vous comprendrez le sens que je donne aux recompositions familiales. Je n'en fais rien d'autre que des tentatives de replâtrage de situations que l'on n'est pas parvenu à résoudre ou dépasser. Je déplore évidemment leur préoccupante multiplication dont je fais un symptôme de nos sociétés invitées à se déprendre des valeurs structurantes qui les avaient conduites jusque là. Et c'est la raison de la mise en garde que je viens de tenir.

Notons que le concept en est bien plus ancien que la formulation récente qui en rend compte. Les recompositions familiales ont toujours existé. Mais, jusqu'à un passé récent, elles intervenaient presque exclusivement sur fond de veuves — l'Église n'admettait pas alors les remariages de divorcés et le concubinage n'avait pas encore envahi le champ de la conjugalité.

De nos jours, les recompositions familiales ne résultent pratiquement que de la seule précarité des couples. Et ce changement radical a une importance infiniment plus grande qu'on ne l'imagine. Si, jusqu'à une date récente, les couples — qui ont eu depuis toujours le libre choix de leur inclination — tentaient de composer avec les inévitables difficultés de la vie à deux, il n'en est plus de même aujourd'hui. Ce que traduit un tel fait est bien plus grave qu'on ne le pense. Car ce qui intervenait, dans le premier cas de figure, c'était la soumission à un principe de réalité doublée d'un investissement du long terme. On "restait ensemble pour les enfants", disait-on — la simple évocation de la phrase a aujourd'hui un pouvoir révoltant. On pensait que la mort était une simple ponctuation d'une vie qu'on avait reçue un jour et qu'on avait devoir de transmettre dans les meilleures conditions. Tout cela s'est aujourd'hui inversé. C'est le principe de plaisir qui a seul le vent en poupe. Les individus — j'utilise ce terme pour mettre l'accent sur cette très perverse idéologie nouvelle qu'est l'individualisme: ça permet de dénoncer le reste du monde, et jusqu'à l'idéologie elle-même, en se construisant la meilleure conscience qui soit et en se prenant à son propre jeu — les individus, disais-je donc, sont définitivement pénétrés du caractère fugitif de leur existence. Ils ne pensent la vie que comme une ponctuation au demeurant incompréhensible d'une mort omniprésente. Et ils veulent investir la leur massivement et en refusant la moindre des contraintes qui peut s'y faire jour. Plus question donc de "rester pour les enfants"! On repart à l'aventure et on cherche à construire ailleurs.

Mais reconstruire quoi, au fait, et pourquoi?

Avoir une vie sexuelle nouvelle? Pourquoi s'encombrer dans ce cas d'un lien durable alors qu'on a toute faculté de multiplier les expériences?

Avoir de nouveau des enfants? Mais pour en faire quoi? Puisqu'on sait désormais combien leur présence rend plus problématique une éventuelle rupture?

De fait les motivations, en dehors de la souffrance perçue, ne sont jamais claires.

Et comment pourraient-elles l'être puisqu'on a perdu de vue la fonction première de la vie en couple? Qui est prêt d'admettre, qu'il soit homme ou femme, que la vie à deux va avant tout lui servir à liquider la relation qui encombre le plus l'humain à savoir la relation à sa mère? L'occasion lui est en effet donnée, quand il est un homme, d'avoir une femme pour lui, tout comme il avait dû convenir, la mort dans l'âme que celle qui éclairait son enfance lui était interdite parce qu'elle était celle de son père. Une femme peut enfin se hisser, avec l'homme dont elle a choisi de partager la vie, à la même hauteur staturale de cette mère dont elle désespérait de pouvoir un jour se différencier tant leur identité sexuelle les contraignaient l'une et

l'autre à une communication singulière. On est donc, dans une vie de couple, dans rien de plus que dans le parachèvement d'un processus qui avait déjà pris forme longtemps auparavant.

On peut concevoir que si ce processus de différenciation et de structuration, qui intervient précocement dans la vie de l'humain, n'est pas mené de manière convenable, c'est toute la suite qui en sera compromise, et a fortiori le parachèvement qui en est nécessaire.

J'esquisse, ce faisant, une forme d'étiologie de l'état actuel de nos sociétés. Je prétends que ce sont celles d'hier et d'avant-hier qui le leur ont joué un sale tour en chassant le père de la place qu'il avait toujours eue et en mettant au centre de leur préoccupation l'enfant et la mère.

C'est d'ailleurs pourquoi, de ma place de pédiatre, je manifeste une certaine sympathie pour les recompositions familiales même si j'en fais rien de plus que des tentatives parfois courageuses de replâtrage des aventures individuelles. Elles ont l'avantage d'éviter à l'enfant de fuir la nécessaire traversée de son aventure oedipienne.

Et pour le faire comprendre, j'aimerais m'attarder sur ce que recouvrent les notions banales que sont celles de mère et de père.

Une vignette clinique va m'y aider.

Il m'a été demandé un jour avec beaucoup d'insistance de recevoir un jour précis et à une heure très précise une famille en souffrance. Je l'ai fait et j'ai dû pour cela déplacer des rendez-vous.

Arrivent à mon cabinet cinq personnes. Une dame approchant la quarantaine, un monsieur autour de la trentaine, une grande fille de dix ans et deux garçonnetts de cinq et trois ans.

L'histoire que je recueille est la suivante.

Une douzaine d'années auparavant, la dame avait eu une liaison avec un homme qui l'a abandonnée au bout d'un mois environ. Deux ou trois semaines plus tard, elle en reçoit des nouvelles. Il est parti aux antipodes et il lui propose de l'épouser si elle veut bien le rejoindre. Elle laisse tout tomber. Et elle s'en va. Ils se marient sur place. Mais ils ne vont pas vivre ensemble longtemps. C'est la dame en effet qui s'enfuit au bout de quelques semaines ne supportant plus que son mari la batte pratiquement tous les soirs. Fascinée néanmoins par les lieux sous lesquels elle vivait, elle a pris un avion pour une île voisine à peine quinze cents kilomètres de là et elle s'y est installée en y trouvant un travail convenable.

Du temps a coulé. Un soir, au bar de l'hôtel du coin, elle rencontre un homme qui lui plaît. Elle va passer la nuit avec lui et elle ne le verra plus jamais. Elle s'en découvrira enceinte alors qu'elle n'en savait pas même le prénom. Elle met au monde

une fille qui va donner un sens nouveau à sa vie et qu'elle va élever seule. C'est la grande fille qui était là dans mon cabinet. Tout va bien pour elle et elle s'installe dans une belle villa avec jardin. Comme elle ne connaît rien au jardinage, elle engage un jardinier lequel, au bout d'un certain temps, finit dans son lit. Ils se mettent à vivre ensemble et vont avoir coup sur coup deux garçons. Ce sont donc les deux garçonnetts qui les accompagnent, elle et son ex-jardinier.

Ils sont en métropole parce qu'elle a fait un bel héritage qui les a décidés à rentrer. Et dans la foulée, ils ont décidé de régulariser leur union. On lui a rappelé à cette occasion son statut matrimonial et on lui a dit qu'il lui fallait d'abord divorcer de son premier mari. Elle a fait ce qu'il fallait et elle pensait que les choses se résoudraient aisément. Sauf que son ex-mari, probablement furieux de ne plus l'avoir à portée de main pour la battre de nouveau lui a signifié qu'il lui accordait le divorce à condition d'avoir sur son enfant, la fille aînée donc, les droits habituels des pères en ce genre d'occasion.

Elle eut beau tempêter, produire témoignages et certificats, rien n'y fit. Parce qu'il s'est en effet trouvé un juge qui a donné raison à son ex-époux. La fillette, refusant de voir cet homme qu'elle ne connaissait d'aucune manière et que la justice introduisait ainsi dans sa vie, le juge la retira à sa mère et la confia à une institution aux fins de psychothérapie. Les thérapeutes — en étaient-ce? — mettant en mains — au nom de la loi, laquelle? — le marché à la fille: "tu acceptes le jugement et tu vas chez ton père tous les quinze jours, etc, et on te rend à ta mère". La fille avait beau hurler que cet homme n'était pas son père et que le seul père qu'elle se connaissait était le compagnon de sa mère, c'était peine perdue.

Les places parentales

A l'encontre de ce qu'on pourrait croire, la place des parents n'est donc pas monolithique. Elle est compartimentée pour chacun d'eux, dans nos sociétés éclatées, en trois rôles principaux :

— un rôle géniteur (l'inconnu d'une nuit pour le cas qui nous intéresse. Mais ce peut être également la paillette de sperme ou la mère qui a accouché sous X),

— un rôle social (le père auquel le juge a donné raison dans le cas. Mais aussi une mère adoptante par exemple) et

— un rôle proprement fonctionnel (la maman des trois enfants, ici, mais aussi le jardinier).

On pourrait dire à cet égard que, dans les deux personnes qui l'ont conçu, un enfant disposerait ainsi de six parents potentiels. Ces rôles dont l'incidence et la spécificité sont toujours repérables, ne sont évidemment pas identiques d'un individu à l'autre. Ils sont affectés par l'histoire, l'environnement ou les

circonstances, d'une manière éminemment variable. Un père qui éprouve des difficultés à se faire reconnaître des droits légaux sur son enfant ne peut pas être le même qu'un autre qui n'en veut rien savoir ou qu'un troisième dont l'enfant a par exemple été conçu par insémination artificielle avec donneur. Une mère porteuse n'a pas plus à voir avec une mère adoptante qu'elle ne peut être assimilée à une mère de remplacement ou à une mère ordinaire. On nommera pourtant indifféremment tous ces personnages "père" ou "mère". Et on mettra au compte des nuances, que l'on prend certes la peine de spécifier, les différences que l'on peut être amené à constater dans leurs comportements ou dans les résultats que ces comportements peuvent induire chez l'enfant. Les caractéristiques de ces rôles, la nature de leur combinaison et celle des relations qu'ils instaurent entre eux, dessinent en effet le paysage toujours singulier sur lequel s'organise le registre proprement affectif de la relation.

Quoiqu'en dise un discours social, qui masque sous des allégations égalitaires la confusion qu'il a intérêt à entretenir, il se vérifie que les personnages parentaux n'accèdent pas à leurs rôles, pas plus qu'ils ne les assument, de la même manière — cette différence recoupant, strictement et comme on peut s'y attendre, la différence sexuelle. Ce qui explique, soit dit au passage, l'incommunicabilité de leurs vécus respectifs ainsi que la manière dont ils sont perçus et intégrés par l'enfant.

Une des toutes premières différences notable, et qui suscite le plus grand nombre de malentendus, tient au fait qu'en raison des lois de la biologie, les rôles qui échoient naturellement à la mère se trouvent, dans l'écrasante majorité des cas, dévolus tous les trois à sa seule et unique personne. La génitrice qui a porté un enfant et l'a mis au monde au terme de sa grossesse dispose de toutes les facilités pour se faire reconnaître ces deux premiers rôles et n'éprouve en général pas la moindre difficulté à remplir sa fonction. Il existe bien entendu des exceptions. Une femme qui décide d'accoucher sous X remplira son seul rôle géniteur laissant les deux autres rôles à la mère adoptante. Une mère porteuse procédera pareillement, encore que ce soit dans une autre conscience et un autre état d'esprit. De même certaines mères qui ont intégralement rempli leurs rôles géniteur et social n'assument pas leur rôle fonctionnel qu'elles concèdent à une tierce personne — ce qui est une autre modalité de l'adoption au sens large du terme: ainsi entend-on certaines personnes revendiquer ou déplorer, selon le cas, qu'elles ont été élevées par une tante, une grande soeur ou une grand-mère. Quant aux grands mères porteuses des oeufs de leurs filles, malgré le battage qu'en a fait la grande

presse, elles ne retiendront pas mon attention, restant l'exception au sein de l'exception et posant d'autres problèmes (en particulier éthiques) que ceux qui nous occupent.

La mère

Une mère génitrice et sociale n'a donc pas, en règle générale, la moindre difficulté à assumer sa fonction. Elle y a été préparée dès le plus jeune âge, depuis le temps où, comme pour l'engrammer, elle dispensait à ses poupées les gestes dont elle était l'objet et le discours même qu'elle entendait sa mère lui tenir. Elle a eu tout le temps de la gestation pour en éprouver l'efficacité et elle s'est littéralement ancrée, à cette occasion, dans la logique comportementale qu'elle sentait éclore et qui sera à jamais la sienne : cette logique de la grossesse qui consiste à satisfaire sans délai, voire parfois avant même qu'il ne s'exprime, le moindre besoin de son enfant. Si elle dispense ainsi à ce dernier un bien-être qui marquera à jamais leur relation, elle retire en retour de son action des bénéfices si considérables qu'il lui semble proprement impensable d'y renoncer. Ouvrant dans le court terme, voire dans l'instant, elle en vient à violemment rejeter tout concept de long terme — en ce qu'il implique l'idée insupportable d'une échéance. Ce qui lui permet de s'agripper au fantasme de l'immortalité de son enfant et, partant, à celui de sa propre immortalité. Le véritable bétonnage d'une relation, que les lois de la biologie font passer de l'emboîtement de deux êtres l'un dans l'autre à leur quasi inentamable soudure, enchaîne indéfectiblement la mère à sa vocation et lui confère auprès de son enfant une stature de toute puissance qui s'avère évidemment sécurisante pendant les premières années pour devenir parfois effrayante par la suite.

Le père

Il en va tout autrement du père dont les trois rôles sont, disons-le, difficilement localisables de nos jours et dans nos sociétés chez le même individu.

Le rôle géniteur masculin a en effet un côté dispendieux et quasi "irresponsable". Si la biologie fait pondre — à quelques exceptions négligeables près — à une paire d'ovaires un seul ovule mensuel pendant une période qui s'étale de la puberté à la ménopause d'une femme, elle permet à l'homme d'émettre, de sa puberté à sa mort, des millions et des millions de spermatozoïdes tous les jours. Rien d'étonnant à ce que des

hommes puissent déclarer avoir semé ici ou là des enfants dont ils reconnaissent sans état d'âme ne s'être jamais préoccupés. Alors qu'une génitrice est contrainte à une démarche sociale pour accoucher sous X et abandonner son enfant (*mater certissima* disait le Droit romain, liant intimement ainsi les rôles de génitrice et de mère sociale), un géniteur doit procéder à un acte volontaire de reconnaissance de son enfant pour s'inscrire dans la généalogie biologique de l'enfant. Il endosse se faisant son rôle social — encore qu'il puisse parfois revêtir un tel rôle sans être le géniteur de l'enfant tout en le sachant (d'où le fameux *pater semper incertus* du même Droit romain. Cf aussi le cas rapporté par Le Monde du 22/2/97, p. 38).

Mais tout ce compliquera considérablement pour lui quand il lui faudra assumer le troisième de ses rôles, le rôle fonctionnel. A l'inverse de ce qui se passe pour la mère de son enfant, un tel rôle ne coule pas de source pour lui. Il ne peut pas le remplir, sauf à le dévoyer, en singeant le comportement pourtant également engrammé en lui de sa propre mère. Il est contraint de s'inspirer du comportement de son propre père. Ce qui n'est pas sans lui poser de considérables problèmes puisqu'il a passé le plus clair du temps de son édification psychique à récuser systématiquement les interdits posés par ce personnage, à les dénoncer, à s'y opposer en formant, plus ou moins consciemment mais sans relâche, à son encontre de véritables vœux de mort. Il lui faudra donc, dans un préalable, sérieusement vider ce débat. Ce qui le contraindra à reconnaître les difficultés et les mérites de cette instance fonctionnelle qui seule promeut la triangulation de la relation.

Car le véritable travail du père fonctionnel consiste en effet à s'opposer fermement à la jonction mère-enfant — génératrice du sentiment de toute puissance projetée par l'enfant sur sa mère et de la tentative de la mère d'exercer le pouvoir sur son enfant. Il consiste donc à promouvoir leur nécessaire disjonction, pour faire éprouver à l'enfant ce "manque" fondateur de son désir et extraire la mère de son univers fantasmatique en la rappelant à la loi de l'espèce, celle de l'interdit de l'inceste, dont il se pose comme le garant et à laquelle il est lui-même soumis. Il use pour ce faire de la distance qu'il a au corps de l'enfant, laquelle lui confère un côté intimidant voire menaçant qui réintroduit la notion d'échéance et par la même celle d'un terme fût-il long.

Ainsi découvre-t-on que la mère, dispensatrice de la vie, fait courir un risque de mort si elle reste viscéralement attachée à l'exercice de la toute puissance naturelle que lui confère sa fonction, alors que le père dont la fonction comporte la mise en oeuvre d'une menace de mort parvient à occuper à la longue le statut d'un véritable artisan de vie.

Les deux parents face à face

Cette complémentarité des rôles fonctionnels parentaux apparaît encore plus flagrante encore quand on prend acte que pour accéder à son rôle fonctionnel, un père doit impérativement tout d'abord être agréé comme tel par la mère de l'enfant. Il lui faut pour cela, à défaut d'être introduit et imposé par nos discours sociaux^{*}, être avec cette mère dans une relation telle qu'elle ne puisse jamais le sentir absent d'elle quand elle est avec son enfant. L'enfant éprouvera en quelque sorte la présence de son père en rencontrant d'abord cette présence dans sa mère. Et cela prévaut sur toute autre approche ou réalité. Cette notion d'agrément par la mère révolte toujours les consciences féminines en général et maternelles en particulier. Les femmes et les mères en récusent la pertinence sous prétexte qu'elle serait d'une inspiration machique. Elle perdent de vue qu'elle constitue leur apport personnel — le plus méritoire qui soit — à l'humanité et à la civilisation. En désignant de cette façon un tiers entre elle-même et son enfant, une mère donne pouvoir à cet homme pour limiter sa propre toute puissance et la préserver de sa dérive nocive. Elle a tout à y gagner et rien à y perdre puisqu'elle garde de plus, leur vie durant, le pouvoir exorbitant de lever à sa convenance cet agrément.

Ce qui se passe dans les recompositions familiales

Les notions qui viennent d'être schématiquement exposées permettent de comprendre comment les choses se passent dans les recompositions familiales. Quand des parents se séparent, la mère conserve toujours les trois rôles qui sont les siens et ça ne fait pas de gros changements pour son enfant. En revanche, le père ne conserve plus que le rôle géniteur et le rôle social — lesquels gardent toute leur importance et restent dus à l'enfant en tant qu'ils constituent sa généalogie et qu'ils appartiennent à son histoire. Il perd néanmoins toujours son rôle fonctionnel dans la mesure où il n'est plus agréé par la mère. L'enfant risque de se trouver alors livré à nouveau à la toute puissance de sa mère en étant naturellement prêt à s'y laisser enfermé dût-il en pâtir. La seule issue favorable qu'il pourra trouver résidera dans le fait que sa mère investisse suffisamment un nouvel homme à qui elle pourra confier le rôle fonctionnel laissé vacant. On constate cependant que dans de tels cas de figure, nombre de mères refusent de laisser entamer leur toute

* Pour plus de détails on pourra se reporter à Aldo Naouri: *Une place pour le père* (Seuil, Paris, 1985 et Points-Seuil, Paris, 1992) et *Le couple et l'enfant* (Odile Jacob, Paris, 1995)

puissance et ne se font pas faute d'annuler un père par l'autre: elles rappelleront éventuellement au père social qu'il n'a plus leur agrément et elles signifieront au besoin au beau-père que l'enfant n'est pas le sien. Si on se place du strict point de vue de l'intérêt de l'enfant, le père géniteur et social aurait tout intérêt en conséquence à s'allier au beau père en lui confiant le rôle qu'il ne peut désormais plus remplir. Il pourra d'ailleurs récupérer pour sa part un rôle fonctionnel auprès des enfants d'une éventuelle nouvelle compagne qui pourra l'y inviter en l'investissant. Cela soulève, bien évidemment, des problématiques narcissiques délicates. C'est pourquoi il serait utile que le législateur de nos sociétés en recherche de leurs repères reconnaisse aux beaux-parents quelques droits élémentaires qui serviraient de starter à une telle démarche.

Il reste à envisager le cas des belles-mères. Si la garde d'un enfant a été confiée à son père, la nouvelle compagne de ce dernier peut parfaitement assumer le rôle fonctionnel qui lui est en l'occurrence dévolu et nouer une relation très forte à l'enfant. Elle sera logée à la même enseigne qu'une mère adoptante. En revanche, si la garde de l'enfant a été confiée à la mère, la nouvelle compagne du père ne pourra jamais occuper une autre place que celle d'un substitut que l'enfant investira comme il l'entend en fonction des données de l'histoire du couple.

Une de mes patientes me déclarait à ce propos: "il peut y avoir de bons beaux-pères, il ne peut pas y avoir de bonnes belles-mères". Je me suis demandé si elle soulevait une problématique qui lui était propre ou si elle émettait une autre de ses vérités, celle qu'inclut dans notre langue, l'autre sens commun de ces appellations.